

EXPERTISE FINANCIERE CONSEIL EN STRATEGIE ET GESTION PATRIMONIALE PLANIFICATION FISCALE ET SOCIALE

Groupe FINANCIERE MAUBOURG Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris Tél. 01 42 85 80 00 www.maubourg-patrimoine.fr info@maubourg-patrimoine.fr

Generali Vie reconduit en 2026 le dispositif de bonification de la participation aux bénéfices sur son fonds en euros AGGVIE



Le fonds en euros Actif Général de Generali Vie (AGGVIE) reconduit en 2026 le dispositif de complément de participation aux bénéfices mis en place depuis 2021.

Cette mesure vise à valoriser la part d'unités de compte (UC) détenue dans les contrats d'assurance vie et de capitalisation Generali, en offrant un taux bonifié sur le rendement du fonds en euros.

- Période d'application : du 1er janvier au 31 décembre 2026.
- Contrats concernés: Himalia, Himalia Patrimoine, Octuor, Xaélidia, e-Xaélidia et leurs versions en capitalisation, incluant le fonds euros AGGVIE.

Participation de la participation aux bénéfices

Le taux de participation aux bénéfices (PB) net servi en 2026 sera **multiplié** selon la part moyenne d'UC détenue sur l'année :

- UC ≥ 30 % et < 40 % → **PB × 110 %**
- UC ≥ 40 % et < 50 % → **PB × 140** %
- UC ≥ 50 % et < 60 % → **PB × 170** %
- UC ≥ 60 % → **PB × 200** %

Le complément de rendement est plafonné à **150 points de base (1,50 %)**, et s'applique dès lors que la proportion d'UC moyenne mensuelle sur 2026 respecte les seuils ci-dessus.

W Une incitation à la diversification

Ce mécanisme encourage les épargnants à **diversifier leur allocation** entre le fonds en euros et les supports en unités de compte, afin d'accéder à un **rendement bonifié** tout en participant à la croissance des marchés financiers.

Pour obtenir plus d'informations :

- ⊠ <u>info@maubourg-patrimoine.fr</u>
- F. 01.42.85.80.00